

## ARRETE N° ARS-PDL/DOSA/MS/2022/07/PDL

Portant modification de l'arrêté n° **ARS-PDL/DOSA/MS/2021/1/PDL** en date du 20 janvier 2021 et relatif à la liste des membres désignés à titre permanent pour siéger à la commission d'information et de sélection d'appels à projets médico-sociaux placée auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE PAYS DE LA LOIRE

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L313-1 à L313-9 et les articles R 313-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** les décrets n°2014-565 du 30 mai 2014 et n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** le décret du 22 septembre 2017 nommant M. Jean-Jacques COIPLLET, Directeur général de l'ARS des Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;

**Vu** l'arrêté n° ARS-PDL/DOSA/MS/2021/1/PDL en date du 20 janvier 2021 portant modification de l'arrêté n° ARS-PDL/DOSA/MS/2018/8/PDL en date du 14 juin 2018 fixant la liste des membres désignés à titre permanent pour siéger à la commission d'information et de sélection d'appels à projets médico-sociaux placée auprès du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;

Sur propositions de la commission spécialisée pour les prises en charge et l'accompagnement médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**Sur** proposition du Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** : La commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-social chargée d'établir la liste de classement des projets dans le cadre d'appels à projets médico-sociaux est composée comme suit :

### 1- Au titre des membres avec voix délibérative :

#### a) Le Directeur de l'Offre de santé et en faveur de l'Autonomie **de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, président, et trois représentants de l'Agence** :

- **Président**: **M. Florent POUGET**, Directeur, Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie
- **Suppléant** : **Mme Elodie PERIBOIS**, Directrice Adjointe, Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie.

- Titulaire : **M. Benjamin MEYER**, Responsable du département Parcours des personnes en situation de handicap, Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie,
- Suppléant : **Mme Claude PICHON**, Responsable adjointe du département Parcours des personnes âgées, Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie
  
- Titulaire : **Mme Laurence BROWAEYS**, Directrice, Direction de l'Appui à la Transformation et de l'Accompagnement
- Suppléant : **M. Vincent MICHELET**, Directeur Adjoint, Direction de l'Appui à la Transformation et de l'Accompagnement
  
- Titulaire : **Docteur Pierre BLAISE**, Directeur du Projet Régional de Santé,
- Suppléant : **Mme Fabienne DEFFRENNES**, Cheffe de projet, département Parcours des personnes en situation de handicap, Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie

**b) Quatre représentants d'usagers :**

1) *Au titre des représentants des associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques :*

- Titulaire : **M. Jean-François KRZYZANIAK**, représentant du Conseil régional des personnes accueillies/accompagnées,
- Suppléant : **M. Ismaël IBRAHIM**, représentant du Conseil régional des personnes accueillies/accompagnées.

2) *Au titre des représentants d'associations de retraités ou de personnes âgées :*

- Titulaire : M. Roger RAUD, Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie concernant le domaine des personnes âgées,
- Suppléant : En attente de désignation

3) *Au titre des représentants d'associations de personnes handicapées :*

- Titulaire : **Mme Florence FOURMONT**, représentant l'APEI Sablé-Solesmes (72),
- Suppléant : **M. Alain DOLLEY**, représentant de l'association ligérienne d'aide aux handicapés mentaux et inadaptés (ALAHMI)
  
- Titulaire : **M. Mamady KABA**, représentant l'association départementale des infirmes moteurs cérébraux (ADIMC) 72,
- Suppléant : M. **Jacques REBIERES**, représentant l'association régionale Les Chesnaies

**2- Au titre des membres avec voix consultative :**

**a) Deux représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil:**

- Titulaire : **Mme Anne-Cécile FOURRAGE**, Conseillère territoriale PDL NEXEM
- Suppléant : **Mme Peggy JEHANNO**, Directrice de l'URIOPSS.
  
- Titulaire : **M. Thomas ROBIN**, Fédération Hospitalière de France,
- Suppléant : **M. Emmanuel DESIRE DIT GOSSET**, Fédération Hospitalière de France.

**ARTICLE 2 :** La durée du mandat, des membres permanents titulaires et suppléants de cette commission, est de trois ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès des services de l'Agence Régionale de Santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification,
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Affaires sociales et de la Santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en joignant une copie de la décision contestée,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'autonomie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de région des Pays de la Loire.

**Nantes, le 6 Avril 2022**

**Le Directeur Général De l'Agence Régionale  
de Santé Pays de la Loire,**

**Signé**

**M. Jean-Jacques COIPLÉ**

